



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France 3

Question écrite n° 90955

## Texte de la question

M. Claude Evin appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la récente déprogrammation de l'édition d'informations régionales de 12 h 55 sur France 3. Outre que cette suppression prive désormais nos concitoyens de cette information proche d'eux particulièrement appréciée remplacée par un programme de divertissement, cette décision ne semble pas conforme aux missions de France, définies dans le cahier des charges qui en fait une chaîne généraliste à vocation régionale. Il lui demande en conséquence de lui faire savoir pour quelles raisons ce programme a été supprimé et s'il entend faire en sorte que France 3 reste la chaîne à vocation régionale, en non de divertissement, qu'elle doit être.

## Texte de la réponse

Le travail de réorganisation des grilles de programmation des chaînes du service public relève de la responsabilité de leurs dirigeants. Aussi les modifications mises en oeuvre concernant les tranches d'information régionale diffusées par France 3 relèvent-elles de la direction générale de l'entreprise. Toutefois, il convient de préciser que cette décision s'inscrit dans le cadre d'une politique de renforcement de l'information de proximité dans toutes les régions. En effet, un nouveau « 12/13 », mis à l'antenne à compter du lundi 27 février, propose un tour d'horizon inédit et complet de l'actualité locale et régionale du jour. Ce nouveau rendez-vous, conçu sur le modèle du « 19/20 » dont le succès n'est plus à démontrer, sera visible sept jours sur sept et à terme 365 jours par an. En outre de façon plus générale, la réorganisation qui a été engagée répond à la volonté de mieux favoriser la complémentarité avec les autres chaînes du groupe et ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité dont France 3 est un maillon essentiel. Le travail de négociation du deuxième contrat d'objectifs et de moyens qui liera France Télévisions et l'État permettra du reste de conforter l'identité des chaînes du groupe public et, tout particulièrement, de rappeler le rôle spécifique de France 3.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Evin](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90955

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 avril 2006, page 3530

**Réponse publiée le :** 2 mai 2006, page 4679